

LIGUE RÉGIONALE DE TIR DE PROVENCE

Bouches-du-Rhône (13) – Vaucluse (84) – Alpes de Haute Provence (04) – Hautes Alpes (05)

Marseille, le 11 Septembre 2026

Mesdames et Messieurs,

**Les Présidents des Comités Départementaux,
Les Présidents des Associations,
Les Membres de la Commission Technique.
Les Membres de la Commission d'Arbitrage.**

G.S : 26/27 - LS - N°

Objet : Note G.S Hiver saison 2026/2027.



**GESTION SPORTIVE
SAISON 2026/2027**

ORGANISATION DU TIR SPORTIF 10 mètres

Additif à la G.S - F.F.Tir - Vie Nationale 2027

RAPPEL POUR LA SAISON 2026/2027

✶ Inscription au Championnat Départemental 13 ✶

UNIQUEMENT PAR ISIS WEB

ATTENTION NOUVELLE PROCEDURE UNIQUEMENT POUR LE DPT 13

Les associations pourront sélectionner les séries pour leurs tireurs directement via ISIS.

Vous trouverez ci-dessous la procédure d'inscription et de choix des séries pour les disciplines suivantes :

- Carabine
- Pistolet (Précision, Vitesse et Standard)

Étapes à suivre :

Inscrivez vos tireurs dans les disciplines et séries souhaitées, ainsi que vos équipes.

⚠ À noter :

Une date d'ouverture et une date de clôture des inscriptions seront fixées. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.

Inscription au Championnat Régional de Provence

UNIQUEMENT PAR ISIS WEB

Procédure d'inscription et de choix des séries (disciplines Vitesse et Standard uniquement)

1. Inscription des tireurs et des équipes

Inscrivez vos tireurs et vos équipes dans les disciplines de votre choix.

⚠ À noter : Les inscriptions seront ouvertes et fermées à des dates précises. Aucune inscription ne sera acceptée après la date limite.

2. Choix des séries

Une fois le plan de tir publié, vous pourrez sélectionner les séries **uniquement** pour les disciplines Vitesse et Standard.

***Changement de série**

Afin d'éviter tout malentendu, les changements de série Précision (voir document) se feront uniquement ***par le Président ou le Responsable G.S du club***. Ces changements devront se faire par Mail avant la date limite (voir sur le plan de tir).

Il n'y aura plus de changement de série après cette date.

1) Pistolet et Carabine 10.M

Mise en place des Quotas pour l'accès au Championnat Régional et des épreuves Mixtes par équipes

2) Condition de participation aux compétitions Gestion Sportive (G.S)

Suite à la directive fédérale ; seuls peuvent participer aux compétitions de la G.S les tireurs en possession de leur licence **2026/2027**, **enregistrée par le service licence de la FF.Tir au minimum un mois avant la date du 1^{er} championnat (Exemple Championnat Départemental).**

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !

Avec les attestations de Licence, il sera impossible de participer aux championnats Départementaux et Régionaux LICENCE DEFINITIVE OBLIGATOIRE

Listes des catégories d'âges pour la saison 2026/2027

POUSSINS	< 11ans	PF-PG	nés entre le 01/01/17 et le 31/12/2027 / U10
BENJAMINS	11 et 12 ans	BF-BG	nés entre le 01/01/15 et le 31/12/16 / U12
MINIMES	13 et 14 ans	MF-MG	nés entre le 01/01/13 et le 31/12/14 / U14
CADETS	15 à 17 ans	CF-CG	nés entre le 01/01/10 et le 31/12/12 / U16/U18
JUNIORS	18 à 20 ans	JF-JG	nés entre le 01/01/07 et le 31/12/09 /U18/U21
D1 – S1	21 à 45 ans	D1-S1	nés entre le 01/01/82 et le 31/12/06
D2 – S2	46 à 60 ans	D2-S2	nés entre le 01/01/67 et le 31/12/81
D3 - S3	> 61 ans	D3-S3	nés avant le 01/01/67
VÉTÉRANS IR900	> 50 ans	VA	nés avant le 01/01/72
VÉTÉRANS PLATEAUX	> 64ans	VP	nés avant le 01/01/62

G.S 10 MÈTRES 2026/2027 RAPPEL DES CHANGEMENTS IMPORTANTS À PRENDRE EN COMPTE CETTE SAISON
--

1) Modalités de qualification au championnat régional 10.M

Mise en place des quotas pour la qualification au Championnat Régional 10.M

La qualification des tireurs de tous départements se fait selon les quotas définis. Seuls les tireurs ayant réalisé les meilleurs scores dans leurs catégories et disciplines tirées lors du championnat départemental seront sélectionnés au championnat régional.

Toutefois, il existe une possibilité de rattrapage en cas de désistement de tireurs qualifiés, en fonction du palmarès. Les Associations devront pour ce faire informer dès la fin du championnat départemental le responsable GS de leur département ou adresser un mail au responsable G.S de la Ligue

QUOTAS DÉFINIS VOIR LES TABLEAUX SPÉCIFIQUES

Les listes des qualifiés par discipline et catégorie seront mises en ligne à partir du **LUNDI 16 NOVEMBRE 2026** sur le site internet de la Ligue et diffusées par mail aux responsables des clubs.

Les inscriptions pour le championnat régional des clubs se feront toujours avec le bulletin d'engagement

2) Épreuves mixtes par équipes Pistolet et Carabine 10 m

Mise en place des épreuves mixtes par équipe. Les principes de qualification seront les suivants :

2 catégories : jeune (cadets et juniors) et Seniors et Dames (S1/S2/S3 et D1/D2/D3)

L'équipe doit être composée obligatoirement d'une fille et d'un garçon.

2 équipes par club et par catégorie maximum.

Les équipes doivent être inscrites avant le championnat régional prise en compte des 30 1^{er} coups de match du championnat régional individuel.

Pour la qualification au Championnat de France voir la R.G.S Nationale 25/26

3) Modification du nombre de coups de matchs

Hormis pour la catégorie Dames 3 qui reste sur un programme de tir en 40 coups, toutes les autres catégories passent sur un format de match en 60 coups.

4) Modalités de qualification aux championnats de France

ATTENTION : PRINCIPES DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE

2 Échelons OBLIGATOIRES

CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL : Servant uniquement de qualificatif pour le Championnat Régional

CHAMPIONNAT RÉGIONAL : Qualificatif au Championnat de France par **CLASSEMENT NATIONAL des tireurs (QUOTAS)****IMPORTANT:** *Disparition des fiches d'engagement pour les Championnats de France. Confirmation de Qualification au Championnat de France par ISIS.*

5) Modalités de composition des équipes pour les Championnats Départementaux et Régionaux

RECONDUCTION DES RÈGLES DE LA SAISON PRÉCÉDENTE :

« Le sur-classement d'un membre de l'équipe n'est plus autorisé. »

« L'équipe doit être composée de **trois tireurs de même catégorie** qualifiés individuellement dans l'épreuve. »

6) Modalités de composition des équipes pour les Championnats de France

**REGLES POUR LA PARTICIPATION DES ÉQUIPES
AU CHAMPIONNAT DE FRANCE:**

www.fftir.org (Évolution G.S 2026/2027)

Pour toutes informations complémentaires concernant ces évolutions et la G.S en général, vous pouvez nous contacter :

- Par téléphone au **04.91.93.58.88 / 06.51.39.04.16**
(de 10h à 17h sans interruption du lundi au vendredi)
- Par Mail sur secprovence@free.fr

G.S 10 MÈTRES 2026/2027
PISTOLET - CARABINE - ARBALÈTE - CIBLE MOBILE

Les règles générales, ainsi que les règles spécifiques, de la G.S PISTOLET, CARABINE, ARBALÈTE (MATCH et FIELD) et CIBLE MOBILE sont définies dans la G.S F.F.TIR - Vie Nationale 2026 et ses annexes.

I - GÉNÉRALITÉS

ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....ATTENTION.....

R A P P E L

Les tireurs devront être en possession, dès les **CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX**, de leur licence **2026/2027** portant validation :

I.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

a) CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE :

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, **Les inscriptions au championnat départemental 13 et régional se feront uniquement sur ISIS WEB**, à la clôture des inscriptions vous aurez la possibilité de télécharger la facture sur ISIS.

***PAIEMENT :**

- Règlement par chèque adresser au siège de la ligue auquel devra être jointe la facture télécharger sur ISIS
- Dans le cas d'un règlement par Virement Bancaire la facture téléchargée sur ISIS devra également être adressée à la ligue

Adresse d'expédition :

*Ligue de Tir de Provence
Parc d'Activité Jeanne d'Arc
Immeuble « le Vérone »
27 Boulevard Charles Moretti
13014 MARSEILLE*

Tel : 04.91.93.58.88

Mail : secprovence@free.fr

Important : Il est indispensable d'envoyer le chèque ou d'effectuer le virement **avant le début de la compétition.**

En cas de non-participation du tireur, **le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un certificat médical.**

Cette procédure vise à éviter les problèmes liés aux retards de courrier, qui pourraient entraîner des difficultés d'inscription pour les retardataires.

b) LE CHAMPIONNAT DES CLUBS DÉPARTEMENTAL 13 ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE ADULTES et ECOLES DE TIR

Afin de recueillir toutes les informations nécessaires à la mise en place de ces compétitions, seul le modèle de bulletin d'engagement ci-joint en annexe pourra être pris en compte. Adresse d'expédition des engagements : (Voir coordonnées ci-dessus)

***PAIEMENT :**

-Règlement par chèque adresser au siège de la ligue auquel devra être joint le bulletin d'engagement.

-Dans le cas d'un règlement par Virement Bancaire le bulletin d'engagement devra également être adressé à la ligue

Adresse d'expédition :

*Ligue de Tir de Provence
Parc d'Activité Jeanne d'Arc
Immeuble « le Vérone »
27 Boulevard Charles Moretti
13014 MARSEILLE*

Tel : 04.91.93.58.88

Mail : secprovence@free.fr

Important : Il est **indispensable** d'envoyer, dans un premier temps par **Mail**, les bulletins d'engagements et d'expédier ensuite **les originaux et le règlement par courrier**.

Dans tous les cas, le chèque correspondant aux montants des inscriptions devra impérativement parvenir au siège de la ligue avant la date limite de réception des engagements.

Cette procédure va permettre d'éviter tous les problèmes liés aux retards de courriers

c) CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Voir modalités de qualification paragraphe 4 page 4.

I.2 ARBITRAGE :

Lors des Championnats Départementaux 13 et du Championnat Régional, les impacts seront évalués par des machines électroniques ou cibles électroniques.

Les championnats Départementaux (13,84,04 et 05) seront comptés au 1/10^{ème} pour la Carabine.

Les contestations relatives à la valeur des impacts ne seront pas admises.

I.3 CHAMPIONNAT PAR ÉQUIPE :

Voir modalités de qualification paragraphes 5 et 6 page 4.

II - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX

Nota : Si un tireur est dans l'impossibilité de participer au Championnat de son département, il aura la possibilité d'effectuer (hors classement) son échelon G.S à une date différente dans un autre Département de la Région. Les conditions d'inscriptions devront passer obligatoirement par le Responsable G.S du Département d'origine.

Cette possibilité dépendra bien évidemment des places disponibles que pourront offrir les Départements d'accueil.

II.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

○ **Date :** 07/08 Novembre 2026 et 14/15 Novembre 2026

○ **Lieu :** STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE

Tel : 04.91.93.58.88

○ **Date limite de réception des engagements :**

Date d'ouverture des inscriptions: **VENDREDI 09 OCTOBRE 2026**

Date de clôture des inscriptions : **MERCREDI 21 OCTOBRE 2026**

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.
Décision des Responsables G.S des Clubs.

Droits d'inscription Saison 2026/2027 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL 13)

- Seniors et Dames : **13 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **11,50 Euros** par discipline.
- Équipes : **20 Euros** toutes catégories.

II.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

III - CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE.

Tableau des Quotas de qualification au Championnat Régional

CARABINE 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	60	5
Cadets Garçons	60	7
Juniors Filles	60	5
Juniors Garçons	60	5
Dames 1	60	5
Dames 2	60	5
Dames 3	40	2
Seniors 1	60	5
Seniors 2	60	5
Seniors 3	60	10

PISTOLET 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	60	10
Cadets Garçons	60	15
Juniors Filles	60	7
Juniors Garçons	60	15
Dames 1	60	22
Dames 2	60	20
Dames 3	40	13
Seniors 1	60	35
Seniors 2	60	35
Seniors 3	60	35

Pistolet Vitesse 5 Cibles 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	40	5
Cadets Garçons	40	10
Juniors Filles	40	5
Juniors Garçons	40	10
Dames 1	40	10
Dames 2	40	15
Dames 3	40	10
Seniors 1	40	20
Seniors 2	40	15
Seniors 3	40	15

Pistolet Standard 10 Mètres

catégorie	Nombre de Coups	Quota
Cadets Filles	40	15
Cadets Garçons	40	15
Juniors Filles	40	5
Juniors Garçons	40	10
Dames 1	40	10
Dames 2	40	20
Dames 3	40	20
Seniors 1	40	25
Seniors 2	40	25
Seniors 3	40	20

CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE

La date limite d'envoi des résultats à la FFTir / OCC par la Ligue de Provence est fixée au
10 JANVIER 2027

- **Date : 12/13 Décembre 2026 et 19/20 Décembre 2026**
- **Lieu : STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE**

Tel : 04.91.93.58.88

- **Date limite de réception des engagements :**

Date d'ouverture des inscriptions : **LUNDI 16 NOVEMBRE 2026**

Date de clôture des inscriptions : **LUNDI 23 NOVEMBRE 2026**

ATTENTION

**Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.
Décision des Responsables G.S des Clubs.**

- **Droits d'inscription Saison 2026/2027 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :**

- Seniors et Dames : **14,50 Euros** par discipline.
- Cadets et Juniors : **13 Euros** par discipline.
- Équipes : **24,50 Euros** toutes catégories.

**IV - CHAMPIONNATS DÉPARTEMENTAUX 13 DES CLUBS
ADULTES et ECOLES DE TIR**

IV.1 DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE :

- **Date :** DIMANCHE 10 JANVIER 2027
- **Lieu :** STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS
39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
13012 MARSEILLE
- Tel :** 04.91.93.58.88
- **Date limite de réception des engagements :**

MERCREDI 16 DECEMBRE 2026

ATTENTION

**Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.
Décision des Responsables G.S des Clubs.**

- **Droits d'inscription Saison 2026/2027 (CHAMPIONNAT DÉPARTEMENTAL
13 des CLUBS ADULTES et ECOLES DE TIR) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

Adultes : **50 Euros** par équipe
Écoles de Tir : **30 Euros** par équipe

IV.2 DÉPARTEMENTS VAUCLUSE, ALPES DE HAUTE PROVENCE ET HAUTES ALPES:

L'organisation des Championnats Départementaux du 84, 04 et 05 fera l'objet d'une note spécifique éditée par les Présidents respectifs de ces Comités Départementaux (Copie adressée à la Ligue de Tir de Provence).

V CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PROVENCE. DES CLUBS
ADULTES et ECOLES DE TIR

- **Date :** **DIMANCHE 24 JANVIER 2027**
- **Lieu :** **STAND DE TIR MUNICIPAL DES TROIS LUCS**
 39, Avenue Alfred Blachère (Route d'Allauch)
 13012 MARSEILLE
- Tel : 04.91.93.58.88**
- **Date limite de réception des engagements :**

MERCREDI 13 JANVIER 2027

ATTENTION

Les inscriptions arrivées hors délais pourraient, en fonction de l'état d'avancement du plan de tir, ne plus être prises en compte dans leur intégralité.
Décision des Responsables G.S des Clubs.

- **Droits d'inscription Saison 2026/2027 (CHAMPIONNAT RÉGIONAL) :**

Les chèques devront être libellés à l'ordre de la **Ligue de Tir de Provence** et devront être joints aux bulletins d'engagements.

Adultes : **50 Euros** par équipe
Écoles de Tir : **30 Euros** par équipe

VI - CHAMPIONNATS DE FRANCE 10.M ET DES CLUBS
(ADULTES ET ECOLES DE TIR)

IV.1 DATES ET LIEU : CDF 10m : DU 08 au 13 JFEVRIER 2027 à Châlons en Champagne

CDF des Clubs : DU 13 au 14 MARS 2027 à Narbonne

IV.2 INSCRIPTIONS : Disparition des inscriptions (Voir §1 page 1).

IV.3 POINTS D'ACCÈS : Voir Tableau des QUOTAS sur le site www.fftir.org

V ANNEXE : MODÈLES DES BULLETINS D'ENGAGEMENTS :

-Championnat Départemental 13 et Régionaux des Clubs Adultes et Ecoles de Tir